

L'ESSENTIEL DUO 31 AQUICINE® Duo 1x10 L + AMISTAR® 1x3,33 L

AQUICINE® Duo, le fongicide céréales à impact positif en solo contre la septoriose, ou en association avec **AMISTAR®** contre la septoriose et la rouille



Composition: 600 g/l soufre
+ 300 g/l phosphonates de potassium
Formulation: SC (*suspension concentrée*)
Cibles: septoriose sur blés, triticale et épeautre
Dose homologuée: 3,5 l/ha
Nombre d'applications max:
2 applications/ha/an.
Intervalle minimum de 7 j entre 2 applications
Stades d'application:
entre BBCH 30 et BBCH 51
DAR: BBCH 51
ZNT aquatique: 5 m dont DVP 5 m
DRE: 24 heures
DSPPR: 3 m
Emballage: 10 litres



Composition: 250 g/l azoxystrobine
Formulation: SC (*suspension concentrée*)
Cibles: rouille jaune, rouille brune,
septoria nodorum sur blés et triticale
Dose homologuée: 1 l/ha
Nombre d'applications max:
1 application par hectare et par an
Stades d'application:
entre BBCH 30 et BBCH 69
DAR: BBCH 69 (*fin floraison*)
ZNT aquatique: 5 mètres
DRE: 6 heures
DSPPR: -
Emballage: 3,33 litres



La seule solution prête à l'emploi associant 2 biocontrôles

En réunissant 2 biocontrôles à modes d'action complémentaires, AQUICINE® Duo permet de gérer efficacement la septoriose des blés.

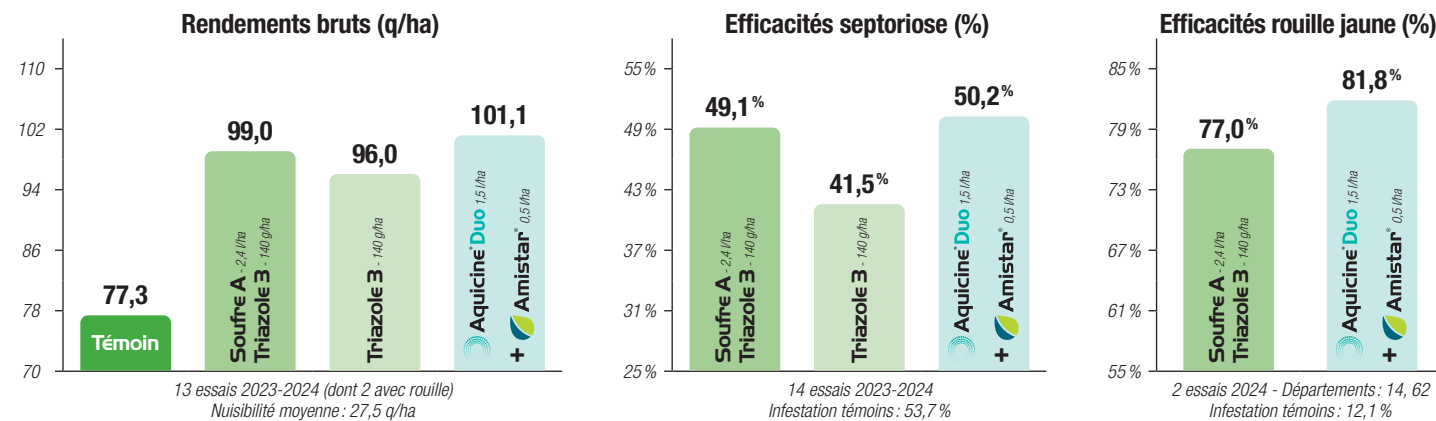
- Solution de **biocontrôle** (IFT biocontrôle)
- La seule solution **prête à l'emploi**, 100 % biocontrôle, avec 2 molécules efficaces sur septoriose des blés
- **Complémentarité des modes d'action** (Stimulateur des Défenses Naturelles et multisite) pour mieux gérer les résistances
- **Formulation unique brevetée:**
 - Intègre un complexe de tensioactifs breveté
 - Compatibilité physico-chimique testée et approuvée dans 63 mélanges représentatifs des pratiques



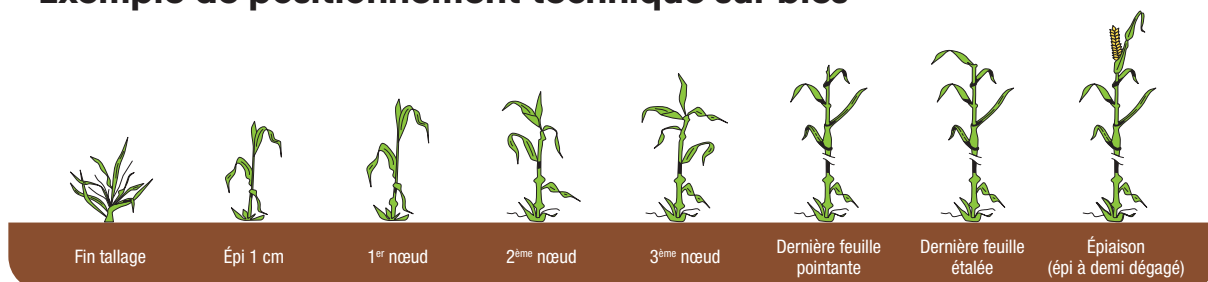
La complémentarité de ces 2 modes d'action assure une protection complète au cœur de la plante comme en surface

syngenta®

Performances au champ sur blés AQUICINE® Duo + AMISTAR®



Exemple de positionnement technique sur blés



Risque septoriose et rouille

T1
Aquicine Duo 1,5 l/ha
+ Amistar 0,5 l/ha

T2
Protection T2



Scanner le QR code pour en savoir plus
syngenta.fr

Renseignements Techniques **0 825 00 05 52** Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

AQUICINE® DUO - Attention - H315 - Provoque une irritation cutanée. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



AMISTAR® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com. : FR 11 443 716 832.
Agrément MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

AQUICINE® DUO - AMM N° 2230160 - Composition : 600 g/l soufre + 300 g/l Phosphonates de potassium - P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau. P332+P313 En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Eliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Pour les usages sur lin et gazon, ne pas utiliser les sous-produits des cultures traitées en alimentation humaine ou animale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. SPe8 Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en présence d'abeilles et autres insectes pollinisateurs.

* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

AMISTAR® - AMM N° 9600093 - Composition : 250 g/l azoxystrobin - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Pour l'usage sur «maïs doux», respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistances à l'azoxystrobin, le nombre d'application du produit est limité à 1 application maximum par cycle cultural de l'orge du fait de l'héliminthosporiose. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobin plus d'une fois tous les deux ans. SPe2 Pour protéger les eaux souterraines ne pas appliquer ce produit sur des sols contenant moins de 30% d'argile. Usage concerné : riz. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45%. Usages concernés : porte-graines «légumineuses fourragères» d'hiver, «graines protéagineuses» d'hiver, porte-graines «graminées fourragères à gazon», «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés. Usages concernés : porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : porte-graines «PPAMC, florales et potagères». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau. Usages concernés : porte-graines «légumineuses fourragères», «graines protéagineuses», «pois écosé frais», «légumineuses potagères sèches», porte-graines «graminées fourragères à gazon», «maïs doux», «crucifères oléagineuses» d'hiver. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. Usages concernés : pomme de terre, «blé», orge, seigle, «crucifères oléagineuses» de printemps, «pavot».

* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

AQUICINE DUO AMISTAR Duo 31 essentiel b1e REF-1800 02/2026. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer qu'il dispose bien des dernières informations réglementaires produits en consultant les fiches techniques sur notre site internet www.syngenta.fr. Ce document ne revêt aucun caractère contractuel. Les contenus sont publiés à titre d'information. Les données qui y sont contenues ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit, ni se substituer à la consultation de l'étiquette. © 2026 Syngenta_PAQ.